



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 58984

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme de l'enseignement primaire. En annonçant un nouveau plan en faveur de l'enseignement primaire, le Gouvernement a affiché des objectifs forts et ambitieux. Cependant, si un des souhaits est d'enrayer les problèmes d'échec scolaire, les moyens pour y remédier sont peu explicités. En conséquence il lui demande comment et selon quels dispositifs la lutte contre l'échec scolaire dans l'enseignement primaire est envisagée.

Texte de la réponse

Lors de sa conférence de presse du 4 septembre sur la rentrée scolaire 2000, le ministre a annoncé plusieurs mesures destinées à lutter contre l'échec scolaire. La maîtrise de la langue française, orale et écrite, reste la première des priorités. Des ressources pour la formation des maîtres ont déjà été diffusées dans les départements et des séances d'animation pédagogiques ont lieu dès cette année scolaire pour aider les enseignants à organiser un soutien particulier aux élèves en difficulté. Depuis la rentrée scolaire 2000, pour chaque élève qui ne possède pas les compétences de base en lecture à l'entrée au CE2 et en 6e, un « programme personnalisé d'aide et de progrès » est mis en place. Elaboré à partir d'un diagnostic précis par l'ensemble de l'équipe éducative, ce programme s'appuie sur les points forts de l'élève pour lui redonner confiance et lui permettre de continuer sa progression grâce à des aides adaptées à ses besoins. Par ailleurs, des formes nouvelles d'évaluation seront proposées aux équipes pédagogiques à partir de la rentrée 2001. Un repérage systématique des compétences installées, des difficultés ou des retards sera effectué en grande section de maternelle et au cours préparatoire, et des dispositifs d'aide et de remédiation seront mis en place. Des actions de formation sont prévues pour les enseignants qui auront à mettre en place ces dispositifs. La prévention précoce de l'échec scolaire et la prise en charge des difficultés scolaires déjà installées doivent concourir à réduire le nombre des élèves en grande difficulté au collège.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58984

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1599

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2975